

DEPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 DECEMBRE 1967

RECEVU
LE 15 JANVIER
1968
8902
COURRIER

67 111

OBJET :

Cession de trois
parcelles au
cimetière

Le quinze décembre mil neuf cent soixante sept, à 18 heures, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. Jean de LIPKOWSKI, Député-Maire, d'après convocations faites le 11 décembre 1967.

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, MATRAS, BISCAYE, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, BROTEAU, VULTAGGIO, Mme BIDEAU, MM. BERLAND, OSQUIGUIL, STIPAL, CAMBLONG, REIX, NARTEAU, GACHET.

Représenté : M. TETARD par M. BISCAYE.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. VULTAGGIO ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. BARRIERE Emile, domicilié 12 ,Boulevard F. GARNIER , sollicite l'attribution des parcelles n° 15,16 ,17 du carré H. du cimetière de ROYAN pour y fonder la sépulture de sa famille.

La Commission des Finances ,réunie le 11 décembre 1967, a donné un avis favorable à la cession de ces trois parcelles au prix global de 1800 F. (mille huit cents francs) plus les frais d'enregistrement et de timbre .

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la demande faite par M. BARRIERE Emile le 25 novembre 1967,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 décembre 1967 ,

DECIDE :

./.

- d'autoriser la vente à M. BARRIERE Emile des parcelles du cimetière n° 15, 16 et 17 du Carré H., au prix global de 1.800 F. (mille huit cents francs) plus les frais d'enregistrement et de timbre .

- que la recette mentionnée ci-dessus sera perçue au CHAPITRE 951 du BUDGET 1968.

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM, les membres présents à la séance .

Pour extrait conforme

Pr le Député-Maire
L'Adjoint Délégué

Maurice MATRAS



APPROUVÉ

ROCHEFORT-s/MER, le

Le Sous-Préfet,

8 JAN. 1968